RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

TEK'CARE
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 39 Chemin du Vieux chêne - Immeuble Aconit - 38240 MEYLAN
RCS GRENOBLE 754 011 492

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA COLLECTIVTE DES ASSOCIES
DU 6 FEVRIER 2025

Démission du Directeur général

L'an deux mille vingt-cinq,
Le six février,
A quatorze heures,

Les soussignés :

- **Monsieur Marc FORNAS**, demeurant [redacted] ;
- **Monsieur Charles FORNAS**, demeurant [redacted] ;
- **Madame Victoire FORNAS**, demeurant [redacted] ;

Seuls associés de la société TEK'CARE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 39 Chemin du Vieux Chêne – Immeuble Aconit – 38240 MEYLAN, et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 754 011 492,

Ont pris les décisions suivantes :

- Constatation de la démission de Madame Nathalie FORNAS ;
- Pouvoir pour accomplir les formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés **prend acte** de la démission de Madame Nathalie FORNAS de ses fonctions de Directeur Général, avec effet au 30 novembre 2024, date de notification, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Pa ailleurs, la collectivité des associés prend acte que Madame Nathalie FORNAS a été dispensé d'exécuter le préavis stipulé à l'article 14 des statuts de la Société.

SECONDE DÉCISION

La collectivité des associés **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, la collectivité des associés a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Charles FORNAS	**Madame Victoire FORNAS**
Monsieur Marc FORNAS	